

DÉLIBÉRATION N°2024-12-16-70
CONSEIL MUNICIPAL du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur de la salle Derz'ass – Fixation du montant de la caution

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance précédente, il a été décidé d'ouvrir aux particuliers la réservation de la salle Derz'ass qui auparavant était utilisée uniquement par les associations.

Afin que l'utilisation de la salle Derz'ass se passe dans les meilleures conditions, un projet de règlement intérieur a été établi. Ce document regroupe les modalités de location ainsi que le matériel mis à disposition.

Après lecture par Monique ALLÈGRE, Monsieur le Maire propose de valider le règlement intérieur de la salle Derz'ass et de fixer le montant de la caution pour se prémunir des éventuels dégâts causés lors de l'utilisation de la salle. Ce tarif pourra être révisé chaque année en même temps que les tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le règlement intérieur de la salle Derz'ass, projet ci-joint.
- **Fixe** le tarif de la caution à 600 €.

VOTE : 11 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Pour le Maire empêché
Monique ALLÈGRE
2^{ème} Adjointe



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 20 DEC. 2024
Affiché le 20 DEC. 2024